



Convocation en tant que victime

Par **Juju586**, le **23/03/2016 à 19:07**

Bonjour.rnrnVoila la semaine derniere j'ai été convoqué au commissariat en tant que victime pour une confrontation.rnL'opj m'a assuré que mon employeur devait me payer la journée car arriver à 9h ressorti à 16h il m'a dit elle doit vous payer votre journée car c'est pour une confrontation avec justificatif à l'appui.rnMai hélas mon employeur ne veut pas me la payer car pour elle c'est une journée absente mais justifier.rnJe voudrais savoir si elle a le droit sachant que elle connaît la raison de ma convocation.rnAprès mon employeur veut tjrs pour quelque raison que ce soit je lui trouve soit un article soit une loi je voudrais savoir si cela existe.rnrnMerci beaucoup de vos réponses

Par **joss38**, le **24/03/2016 à 13:22**

bonjour. je n'ai pas tout compris mais si vous avez un litige avec votre employeur, il faut aller voir l'inspection du travail qui vous renseignera et vous dira vos droits. ils peuvent également vous fournir les articles de loi que votre employeur vous réclame. en revanche, je ne comprends pas pourquoi il vous estime absent ce jour-là alors que vous dites avoir été présent